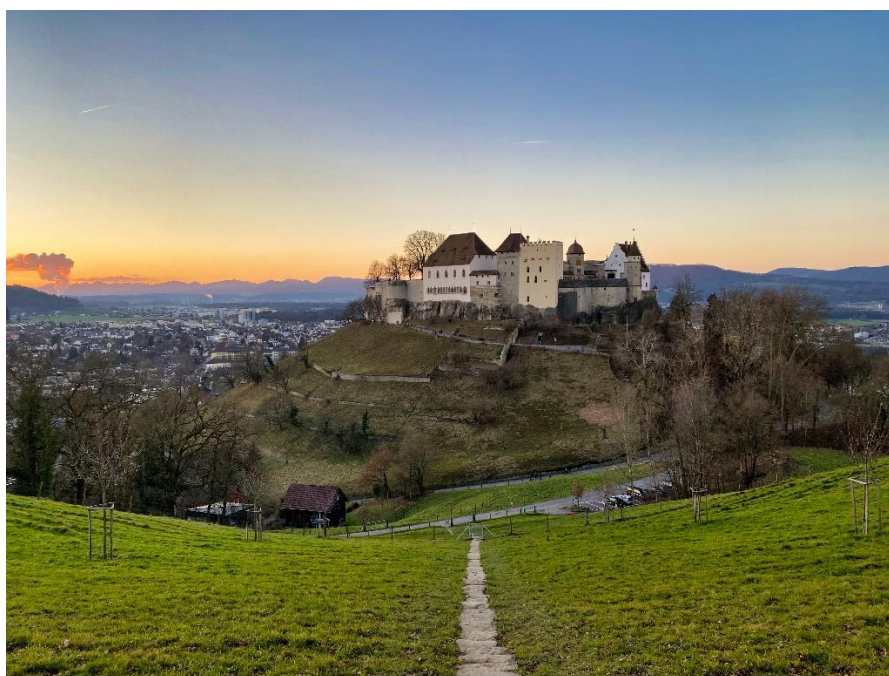


Argovie : Paysages et châteaux d'une Suisse méconnue

Voyage organisé du 1^{er} au 4 septembre 2026
par la Société de Géographie de Genève



Château de Lenzburg

Il y a deux ans, nous avons pu découvrir une région italienne peu connue, le Montferrat piémontais, lors d'un voyage conduit par Elisabetta De Stefani. Aujourd'hui, Elisabetta nous propose une nouvelle escapade hors des sentiers battus, en Suisse cette fois-ci. Comme lors du précédent voyage, il s'agira d'aller à la découverte d'une région riche en châteaux, en musées et en demeures historiques, dans des paysages naturels empreints de poésie et d'une grande beauté. Notre itinéraire prévoit des visites guidées par des experts, des parcours à pied et en bateau dans des environnements de qualité, sans oublier de bonnes tables, où nous pourrons déguster les merveilles oeno-gastronomiques locales.

Le programme, encore en voie de perfectionnement, se composant pour l'heure comme suit :



Mardi 1^{er} septembre

Départ de Genève

Arrivée à **Lenzburg** (Hôtel Krone Mercure****). Cette destination n'est pas uniquement le chef-lieu d'un district dynamique sur le plan économique (nous connaissons tous la célèbre marque de confitures...), mais également une charmante cité médiévale importante sur le plan historique, liée à la famille des Habsbourg. Nous visiterons, notamment, son célèbre château, l'un des plus anciens de Suisse.

Lenzburg

Mercredi 2 septembre

Abbaye de Muri, ancien monastère bénédictin fondé en 1027. Célèbre pour son église baroque unique et son cloître, le site abrite les plus anciens tombeaux des Habsbourg, ainsi que la collection du célèbre peintre des Alpes Caspar Wolf.

Le Musée suisse de la paille, situé à Wohlen, dans la villa construite pour le fabricant de paille August Isler vers 1860, il est consacré à l'histoire de l'industrie de la vannerie dans le Freiamt argovien. La fabrication de chapeaux et d'autres articles en paille a débuté au XVIIIe siècle sous forme de travail à domicile et a atteint son apogée au XIXe siècle. La région autour de Wohlen est devenue un centre réputé de la vannerie, aux produits commercialisés à une échelle internationale.



Abbaye de Muri



Lac de Hallwyl

Jeudi 3 septembre

Excursion dans la région du lac de Hallwyl : Le **Château de Hallwyl**, l'un des plus beaux châteaux à douves de Suisse, est situé sur trois îles, entourées par la rivière Aabach. Devant ses portes s'étend la réserve naturelle du lac de Hallwyl.

Traversée du **Lac Hallwyl** en bateau pour admirer la beauté de la réserve naturelle.

Itinéraire à pied sur un sentier romantique longeant le lac.

Jeudi 4 septembre

Aarau. Cette charmante citée a été, durant quelques mois de 1798, la première capitale de la Suisse et a abrité le premier parlement helvétique. Les nombreux pignons et avant-toits peints, datant pour la plupart du XVI^e siècle, sont une caractéristique de la vieille-ville.

Le Musée des Beaux-Arts, agrandi par les célèbres architectes Herzog & de Meuron, pose de nouveaux jalons en matière d'architecture et d'expositions d'art. Il abrite une des plus belles collections d'art du XX^e siècle.

Les Galeries Meyer (die Meyerschen Stollen) de Aarau constituent un ouvrage souterrain unique en Suisse. En raison de leur emplacement à proximité d'une ville, elles servaient de système de collecte des eaux souterraines et des eaux d'infiltration. Si l'objectif initial de cet ouvrage, commencé en 1791, était de drainer un terrain marécageux, l'eau propre ainsi récupérée a ensuite été utilisée pour la nouvelle teinturerie de soie de Johann Rudolf Meyer fils. Aux alentours de 1810 l'eau collectée a également servi, grâce à une roue à eau souterraine, à actionner les machines d'une nouvelle usine.

Retour à Genève



Aarau

Conditions de participation

Prix du voyage :

CHF 1300.- par personne en chambre double / CHF 1400.- en chambre single.

Le prix comprend :

- . Hébergement du 1^{er} au 4 septembre à l'Hôtel Krone Mercure****, Lenzburg.
- . Tous les repas sont compris dans le prix excepté le repas du 3 septembre au soir.
- . Trajet en car depuis Genève et déplacements sur place.
- . Entrées, visites guidées et présentations par des professionnels locaux (musées, châteaux, demeures).

Le prix ne comprend pas :

Les boissons et autres frais privés à l'hôtel, le repas du 3 septembre au soir.

Conditions de participation :

Le voyage est organisé dans le cadre de la Société de Géographie de Genève.

Toute personne non-membre de cette Société peut cependant participer au voyage moyennant un supplément de CHF 50.- par personne/ CHF 80.- par couple au prix du voyage, qui comprend l'inscription à la SGEO pour la durée d'un an.

Certaines visites prévues durant le voyage nécessitent une bonne mobilité (déplacements à pied, escaliers). Les visites sont toutes facultatives.

Inscription au voyage :

L'inscription au voyage se fait par le biais du **formulaire d'inscription** et du bouton **Envoyer** à la fin du formulaire. Il est aussi possible de remplir le formulaire d'inscription, de l'imprimer et de l'envoyer par poste

à Thomas Gindrat, avenue François-Besson 3, 1217 Meyrin. Ou encore, de l'imprimer, de le scanner et de l'envoyer par e-mail à Thomas Gindrat : thomasg@infomaniak.ch copie à Renato Scariati rscariati@yahoo.com.

Toutes les communications se feront par le biais du courrier électronique. Il est donc indispensable de fournir une adresse e-mail lors de l'inscription.

Conditions générales du voyage

La SGEO a confié mandat à une personne extérieure pour l'organisation de ce voyage mais est responsable vis-à-vis des prestataires de service. C'est pourquoi, nous vous prions d'accepter, par votre signature sur le bulletin d'inscription, les conditions qui nous lient à ceux-ci.

Inscription/paiement :

L'inscription est prise en compte dès la réception d'un acompte de CHF 500.-

à verser au plus tard le 31 mai 2026.

Le solde doit être versé au plus tard le 30 juin 2026.

Modifications / annulation :

Une annulation survenant après que les réservations aient été faites entraîne des frais de dossier d'au minimum CHF 150.- par personne ainsi que les frais d'annulation des prestataires des services réservés.

Du jour de la confirmation à 30 jours avant le départ, l'annulation entraîne des frais de 60 % du prix du voyage, par personne. De 29 à 0 jours avant le départ, l'annulation entraîne des frais de 100 % par personne.

Dispositions générales :

La responsabilité de l'organisateur est engagée en ce qui concerne la sélection soigneuse des prestataires de service. Cette responsabilité ne porte que sur le préjudice direct et ne saurait dépasser le montant total de l'arrangement. Les prestataires de service (entreprise de transports, hôtels, etc.) dont les prestations n'auraient pas été fournies du tout ou de manière incomplète répondent par principe directement envers le participant au voyage de l'exécution du service. SGEO n'est pas responsable des défauts des prestataires de service. Dans les cas où une prestation de service ne devait pas être fournie, suite à une rupture de contrat imputable au prestataire de service, SGEO poursuivra le prestataire de services dans l'intérêt du participant. S'il arrivait qu'une prestation ne corresponde pas à ce que le participant a réservé, il doit prendre contact immédiatement avec l'entreprise responsable (hôtel, transport, etc.) afin de demander réparation. Une réclamation doit parvenir à la SGEO au maximum dans les 3 semaines suivant le retour.

La responsabilité des entreprises de transport n'est pas engagée par cette information.

La SGEO n'est pas responsable des préjudices subis, du fait de retards, événements naturels ou politiques.

Annulation par l'organisateur :

Les voyages de groupe peuvent être annulés 3 semaines avant le départ si la participation suffisante n'a pu être réunie.

Adaptation :

Les programmes peuvent être modifiés pour des raisons de météorologie ou autre, dans ce cas les frais supplémentaires sont à charge des participants, qui doivent se munir de moyens de paiement pour couvrir de tels impondérables. Un remboursement ne peut en aucun cas excéder deux fois la valeur du forfait réservé. Le for exclusif est à Genève. Les dispositions du droit suisse sont seules applicables. La participation à l'un de nos voyages implique l'acceptation de ces conditions.

Assurances :

La SGEO et ses organes déclinent toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident. Tous les frais, notamment médicaux, de rapatriement ou autres sont à la charge des participants. Chaque participant doit être couvert par une assurance accidents et une assurance responsabilité civile. Il est recommandé de contracter également une assurance annulation de voyage.

Thomas Gindrat, Renato Scariati
Genève, mai 2026